

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL068

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise CRINIÈRE

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Création de 4 postes pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 1°, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois ;

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à créer 4 postes d'adjoints techniques et à signer les contrats à durée déterminée correspondants pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 10 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise de créer 4 postes d'adjoints techniques pour accroissement temporaire d'activité tels que précisés ci-dessus ;
- Autorise M. le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants.

Nombre de conseillers votants :

Votes pour:

Votes contre:

Abstentions:

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL068BIS

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Création de 4 postes pour accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 1°, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois ;

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à créer 4 postes d'adjoints techniques et à signer les contrats à durée déterminée correspondants pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 10 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise de créer 4 postes d'adjoints techniques pour accroissement temporaire d'activité tels que précisés ci-dessus ;
- Autorise M. le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants.

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

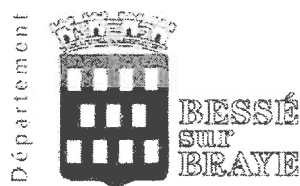
Votes contre: 0

Abstentions: 0

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

M. Hugues RALUY



Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL069

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Société publique Locale (SPL) de l'Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART) – Désignation des représentants

Il est rappelé que la commune est actionnaire de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART) mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur.

De ce fait, elle a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient que nous procédions à la désignation de notre nouveau(elle) représentant(e) à l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;

Vu, le code de commerce.

1° - désigne :

M Éric CORMIER pour assurer la représentation de la commune de Bessé-sur-Braye au sein de l'Assemblée spéciale et des Assemblées générales des actionnaires de la SPL ATESART.

2° - autorise :

M Éric CORMIER à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration.

3° - autorise :

M. Éric CORMIER à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration dans l'hypothèse de sa nomination au sein de celui-ci.

4° - prend acte :

Qu'un tiers des administrateurs appelés à siéger au sein de l'Assemblée spéciale de la SPL ATESART ne doit pas dépasser l'âge de 75 ans, lors de la nomination.

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

Votes contre:

Abstentions:

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL070

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Zone d'activités de la Borde – Désaffectation de la voirie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune de Bessé-sur-Braye a mis à disposition la voirie et les réseaux divers de la Zone Activités de la Borde à la CCVBA (Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille), en raison du transfert de la compétence « gestion des zones d'activités » prévu par la loi NOTRE,

Vu le procès-verbal du 10 décembre 2018 relatif à la mise à disposition des voiries et réseaux divers situés zone d'activités de La Borde, par la commune de Bessé-sur-Braye à la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Vu la délibération du 9 octobre 2025 approuvant l'aliénation de la parcelle ZH303 comprenant le bâtiment industriel « Plastoloir »° à la société B2 Finances,

Vu la délibération du 27 mai 2026 du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, décidant de la désaffectation d'une partie de la voirie communale n°248, située zone d'activités de La Borde à Bessé-sur-Braye,

En effet, la société B2 Finances, désormais propriétaire du bâtiment industriel « Plastoloir » a un projet d'extension qui nécessite l'acquisition d'une partie de la voie communale n°248 estimée à 72 ml. Comme cette voie est gérée par la Communauté de communes dans le cadre du transfert de compétence des voies en zone d'activité économique, des formalités administratives entre la Communauté de communes et la commune sont nécessaires, notamment la désaffectation de cette partie de voirie, c'est-à-dire que ce bien retourne dans le patrimoine de la commune.

M. le Maire indique que lors de la réunion du 5 mars 2026, le Conseil Municipal a accepté de céder cette partie de la voirie communale n°248 à la société B2 Finances.

Afin de finaliser cette vente, la CCVBA demande que le Conseil Municipal délibère pour acter cette désaffectation (délibération de la CCVBA du 27/05/2026).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la désaffectation d'une partie de la voirie communale n°248 située Zone d'Activités de la Borde.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents et actes afférents à cette désaffectation.

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

Votes contre: 0

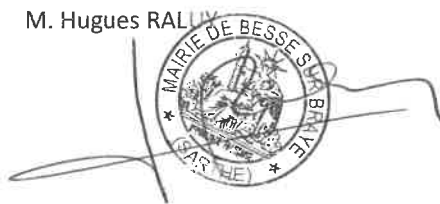
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,

M. Hugues RALLUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL071

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs de la cantine scolaire

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la cantine scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la cantine scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2026, comme suit :

Libellé des tarifs	Année scolaire 2026/2027
Enfant	4,10 €
Adulte	6,60 €
Personnel de service	5,10 €
Stagiaire école avec gratification	4,10 €
Stagiaire d'école	GRATUIT

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

Votes contre: 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Le Maire,
M. Hugues RALUY



Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL072

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs de la médiathèque

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la médiathèque, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la médiathèque, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS AU 01/01/2027
Droit d'inscription annuel : Adulte	7,00 €
Droit d'inscription annuel : Enfant jusqu'à 18 ans	GRATUIT
Droit d'accès à Internet	GRATUIT
Droit d'accès à un ordinateur (pour traitement de texte)	GRATUIT
Café ou thé	0,60 €
Droit d'inscription annuel collectivités (écoles, EPHAD) hors Bessé - (par carnet à souches).	25,00 €
Droit d'inscription annuel collectivités (écoles, EPHAD) de Bessé - (par carnet à souches)	GRATUIT
Tarif adulte hors Bessé (par tickets)	8,00 €
Atelier "Tricots avec les bras"	3,60 €
Ateliers	2,00 €
Plastification avec façon	
Format A3	0,60 €
Format A4	0,35 €

Désherbage bibliothèque (vente d'ouvrages de livres au profit du Téléthon ou associations caritatives)	TARIFS AU 01/01/2027
Livres de poche	1,60 €
Bandes dessinées	2,10 €
Livres enfants format classique	1,50 €
Livres enfants petit format	1,00 €
Romans adultes	3,20 €
Documentaires au contenu obsolète	1,50 €
Documentaires plus récents	2,10 €

Pour chaque vente de livre au profit du téléthon, le montant total de la vente sera reversé à l'AFM Téléthon sous forme de subvention

Nombre de conseillers votants : 15

Ves pour: 15

Votes contre: 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Le Maire,
M. Hugues RALUY

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL073

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs photocopies de la médiathèque

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les photocopies de la médiathèque, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs photocopies de la médiathèque, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Photocopies Impressions Page internet Documents CLES USB (par carnet à souches)	TARIFS PROPOSES AU 01/01/2027							
	Noir & blanc				Couleur			
	A4		A3		A4		A3	
	Simple	Recto-Verso	Simple	Recto-Verso	Simple	Recto-Verso	Simple	Recto-Verso
Particuliers	0,30 €	0,50 €	0,40 €	0,70 €	0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €
Associations* (100 unités maxi par demande) Étudiant besséen (présentation carte étudiant) Bénéficiaire RSA besséen (présentation attestation CAF avec l'adresse) Demandeur d'emploi besséen (relevé situation mensuelle de moins de 3 mois avec adresse)	GRATUIT				0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €

Plafond à 30 impressions maximum dans le cadre de démarches sociales ou de la recherche d'emploi.

***Associations :** Pour les quantités importantes de photocopies noir et blanc demandées à l'agent d'accueil, le délai minimum sera de 1 semaine pour les récupérer.

Libellé des tarifs	TARIFS PROPOSES AU 01/01/2027
SCAN (Carnet à souches)	0,30 €
Fourniture perforelieuse avec façon	3,00 €

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

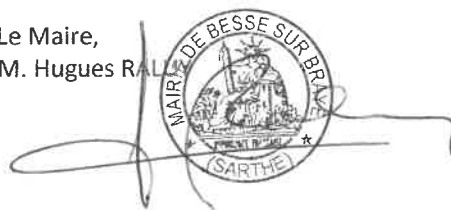
Votes contre: 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RAL



L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL074

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs concessions funéraires

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les concessions funéraires, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs des concessions funéraires, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
Concession	
Concession/renouvellement pour 15 ans	105,00 €
Concession/renouvellement trentenaire	210,00 €
Concession/renouvellement cinquantenaire	315,00 €
Carré Enfant (en bas âge) - carré n°2 partie basse	
Concession/renouvellement trentenaire	68,00 €
Concession/renouvellement cinquantenaire	105,00 €
Colombarium	
30 ans	470,00 €
Cave-urne	
30 ans	470,00 €
Jardin du souvenir	
Fourniture et gravure d'une plaque 5x10 (fournie par la commune)	32,00 €

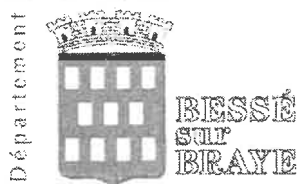
Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour: 15
Votes contre: 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL075

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs surtaxe assainissement et Participation à l'Assainissement Collectif PAC)

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la surtaxe assainissement et la participation à l'assainissement collectif (*), à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de l'assainissement et la participation à l'assainissement collectif (*), à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
Surtaxe assainissement	1,17 €
Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)	843,00 €

(*) Pour rappel, La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC ou PAC) est un outil qui permet de financer le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de certains immeubles.

Elle concerne les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau de collecte des eaux usées en application de l'article L.1331-1 du code de la santé publique. Elle vise à tenir compte de l'économie réalisée par ces propriétaires, le raccordement à ce réseau leur évitant d'avoir à prévoir une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, ou à mettre aux normes ce type d'installation.

La PAC est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

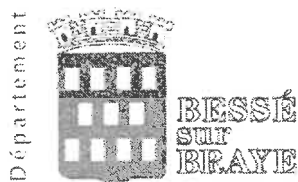
Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour: 15
Votes contre: 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL076

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs coupe de bois à Courtanvaux et vente de composte

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la coupe de bois à Courtanvaux et la vente de compost, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la coupe de bois à Courtanvaux et la vente de compost, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

➤ Coupe de bois à Courtanvaux (Tarif TTC - le stère)	TARIFS 01/01/2027
Lots à forte pente (tout bois)	7,10 €
Bois tendres	7,30 €
Bois durs (y compris châtaignier)	12,70 €
Bois façonné, mélangé (bois tendre et dur), bord de route	36,00 €
Bois d'exploitation difficile	5,50 €

Ces tarifs sont appliqués à l'acheteur au moment de la signature du contrat

Vente de compost	TARIFS 01/01/2027
Vente de compost	17,50 € le m ³

Période fixée par les services techniques en fonction du stock et disponibilité

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

Votes contre: 0

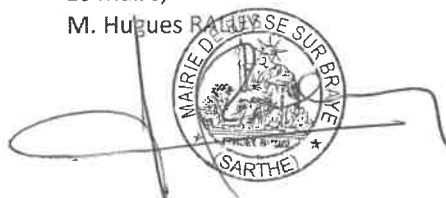
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,

M. Hugues RAULT






Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL077

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs piscine

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la piscine municipale, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la piscine municipale, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
Association ABOI section Natation et section triathlon : 2 heures par semaine (tarif mensuel)	122,00 €
Association ABOI école de Triathlon - séance de 1 heure par semaine (tarif mensuel)	61,00 €
Association BESSE SUBAQUA - 2 heures 30 par semaine (tarif mensuel)	154,00 €
Collèges publics (pour information subvention versée par le Conseil Départemental 72)	Gratuit
Bracelets et clés (en cas de perte ou casse)	30,00 €
Entrée à l'unité	
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Enfant de 3 ans à moins de 6 ans	1,60 €
Enfant de 6 ans à moins de 16 ans	2,60 €
Adulte besséen / Adulte adhérent au CNAS	4,40 €
Adulte hors Bessé	6,10 €
<u>Tarif réduit</u> : Personnel communal de Bessé (agents et retraités), étudiant, apprenti, handicapé, accompagnateur (centre aéré, EHPAD...), bénéficiaire du RSA ou équivalent, demandeur d'emploi	3,70 €
Résidents EHPAD	5,80 €

Groupes accompagnés (surveillance uniquement) : centre de loisirs, garderie, personnes handicapées, etc...) (+ 5 personnes) - 1 heure - par personne	3,10 €
Pass famille (maximum 4 personnes dont 2 adultes)	
Besséen	9,50 €
Hors besséen	12,00 €
Abonnement (carte de 10 entrées valable 1 an)	
Carte magnétique	2,60 €
Remboursement carte magnétique réutilisable (par la commune) - Forfait fixe	2,00 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Enfant de 3 ans à moins de 6 ans	12,00 €
Enfant de 6 ans à moins de 16 ans	21,00 €
Adulte besséen et Adulte adhérent au CNAS	38,00 €
Adulte hors Bessé	47,00 €
Tarif réduit : Personnel communal de Bessé (agents et retraités), étudiant, apprenti, handicapé, bénéficiaire du RSA ou équivalent, demandeur d'emploi	27,00 €
Cours de natation collectifs (30 minutes)	
10 séances (valable 3 mois)	82,00 €
5 séances (valable 3 mois)	44,00 €
Séance à l'unité	9,70 €
Cours de natation individuels (30 minutes) - 2 personnes maxi	
10 séances (valable 3 mois)	157,00 €
5 séances (valable 3 mois)	82,00 €
Séance à l'unité	18,00 €
Perfectionnement Adulte (samedi matin hors vacances)	
- par trimestre	60,00 €
- à l'année	162,00 €
- à l'unité	8,00 €
Perfectionnement Enfant (mercredi après-midi hors vacances)	
- par trimestre	40,00 €
- à l'année	100,00 €
- à l'unité	5,40 €
Ecoles de Bessé (pour 45 minutes d'accès) - Surveillance et enseignement	Gratuit
Centre aéré de Bessé (pour 45 minutes d'accès) - Surveillance	Gratuit
Ecoles hors Bessé + collèges privés (pour 45 minutes d'accès) - Surveillance et enseignement	
Groupes jusqu'à 24 personnes	94,00 €
Groupes de 25 à 35 personnes	129,00 €
Groupes de 36 à 50 personnes	153,00 €
Par personne au-delà de 51 personnes	2,90 €
Entrée gratuite de fin de cycle scolaire pour un enfant (ticket donné par l'équipe de la piscine)	Gratuit
IME Thorigné-Sur-Dué par séance	51,00 €
Aquatraining	
Séance à l'unité	15,00 €
Les 10 séances	122,00 €

<u>Aqua-gym</u> (séance de 1h)	
Abonnement 10 séances (valable 1 trimestre)	92,00 €
Séance à l'unité	11,00 €
Séance à l'unité (tarifs petites vacances scolaires) - prix d'appel	7,20 €
<u>Aquabike</u> (séance de 30 mn)	
Abonnement 10 séances (valable 1 an)	111,00 €
Séance à l'unité	14,00 €
Séance à l'unité uniquement petites vacances scolaires	11,00 €
<u>Aquajump</u> (séance de 30 mn)	
Abonnement 10 séances (valable 1 an)	111,00 €
Séance à l'unité	14,00 €
<u>Hammam</u> (durée 30 min)	
à l'unité	2,20 €
10 séances	19,00 €
<u>Animations</u>	
Séance à l'unité : Happy hours : 1 entrée achetée = 1 entrée offerte (adulte ou enfant)	6,50 €
Soirée ZEN (par personne)	16,00 €
Animation avec présence d'un prestataire	9,20 €
Tarif promotionnel (événements)	2,60 €

Pour toutes les animations ou cours ne comprenant pas de droit d'entrée : dix minutes après ces animations ou cours, un droit d'entrée sera exigé.

Pour l'aquabike : règlement de la séance si absence non justifiée 24h à l'avance sauf cas de force majeure

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 12

Votes contre: 2

Abstentions : 1

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire
M. Hugues RAY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL078

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Location salle la Pléiade

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la salle de la Pléiade, à compter du 1^{er} janvier 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la salle de la pléiade, à compter du 1^{er} janvier 2028, comme suit :

ASSOCIATIONS	
Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2028
Location salle - Tarif horaire en cas de carence de ménage (proposé par M. le Maire)	25,00 € A compter du 1/01/2027
Si des dégradations sont constatées (salle, sono et autres matériels), le locataire remboursera à hauteur du devis de réparation	A compter du 1/01/2027
Frais de gestion (location gratuite ou payante)	31,00 €
<u>Associations de Bessé sur Braye (toute manifestation hors thé dansant)</u>	
1ère location	Gratuit
2ème location	117,00 €
3ème location et suivantes (1 jour)	457,00 €
<u>Associations de Bessé sur Braye - Thé dansant à lien social</u>	
1ère location	Gratuit
2ème location et suivantes	117,00 €
<u>Associations des communes hors Bessé : Sous-réserve de disponibilité (1 jour)</u>	
1ère location	355,00 €
2ème location	467,00 €
3ème location et suivantes (1 jour)	650,00 €
Journée complémentaire (associations de Bessé sur Braye et hors Bessé)	105,00 €
<u>Locations gratuites</u>	
Maison pour Tous	Gratuit
Bessé Initiatives	Gratuit
Ecurie du Val de Braye (rallye)	Gratuit
Syndicat Mixte de l'Anille et de la Braye (EMI)	Gratuit
Téléthon (USCB)	Gratuit
Repas AFN (11 novembre)	Gratuit
Générations mouvement (un jeudi de décembre - Repas de Noël) Générations mouvement du canton - repas annuel (1 année sur 2)	Gratuit
Assemblée générale - Associations de Bessé-sur-Braye	Gratuit
Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille	Gratuit
Amicale du personnel - soirée de Noël	Gratuit
Ecoles Besséennes	Gratuit
Collège de Bessé-Sur-Braye	Gratuit
Cinéambul	Gratuit

PARTICULIERS	
Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2028
Location salle - Tarif horaire en cas de carence de ménage (proposé par M. le Maire)	25,00 € A compter du 1/01/2027
Si des dégradations sont constatées (salle, sono et autres matériels), le locataire remboursera à hauteur du devis de réparation	A compter du 1/01/2027
Frais de gestion (location gratuite ou payante)	31,00 €
TARIFS BESSÉENS (Location 1 jour)	
SALLE ENTIERE	
Salle entière avec cuisine	544,00 €
Salle entière sans cuisine	440,00 €
Tarif 1/2 journée avec cuisine	265,00 €
Tarif 1/2 journée sans cuisine	220,00 €
GRANDE SALLE	
Grande salle avec cuisine	410,00 €
Grande salle sans cuisine	306,00 €
Tarif 1/2 journée avec cuisine	200,00 €
Tarif 1/2 journée sans cuisine	161,00 €
PETITE SALLE	
Petite salle avec cuisine	282,00 €
Petite salle sans cuisine	185,00 €
Tarif 1/2 journée avec cuisine	120,00 €
Tarif 1/2 journée sans cuisine	96,00 €
TARIFS BESSÉENS (Journée supplémentaire)	
SALLE ENTIERE	
Salle entière avec cuisine	136,00 €
Salle entière sans cuisine	110,00 €
GRANDE SALLE	
Grande salle avec cuisine	105,00 €
Grande salle sans cuisine	78,00 €
PETITE SALLE	
Petite salle avec cuisine	71,00 €
Petite salle sans cuisine	46,00 €

TARIFS HORS-COMMUNE (Location 1 jour)	
SALLE ENTIERE	
Salle entière avec cuisine	669,00 €
Salle entière sans cuisine	563,00 €
Tarif 1/2 journée avec cuisine	329,00 €
Tarif 1/2 journée sans cuisine	280,00 €
GRANDE SALLE	
Grande salle avec cuisine	518,00 €
Grande salle sans cuisine	409,00 €
Tarif 1/2 journée avec cuisine	258,00 €
Tarif 1/2 journée sans cuisine	209,00 €
PETITE SALLE	
Petite salle avec cuisine	361,00 €
Petite salle sans cuisine	243,00 €
Tarif 1/2 journée avec cuisine	164,00 €
Tarif 1/2 journée sans cuisine	132,00 €
TARIFS HORS-COMMUNE (Journée supplémentaire)	
SALLE ENTIERE	
Salle entière avec cuisine	167,00 €
Salle entière sans cuisine	138,00 €
GRANDE SALLE	
Grande salle avec cuisine	129,00 €
Grande salle sans cuisine	105,00 €
PETITE SALLE	
Petite salle avec cuisine	90,00 €
Petite salle sans cuisine	62,00 €

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 14

Votes contre: 1

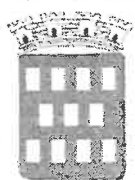
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL079

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs visite du château

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les visites du château, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs des visites du château, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Tarifs des visites	TARIFS 01/01/2027
<u>Visite guidée - Individuel</u>	
Adulte	8,00 €
Enfant (de 7 à 17 ans)	4,00 €
Étudiant (sur présentation d'un justificatif jusqu'à 25 ans)	7,00 €
Adulte en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif)	7,00 €
PASS	7,00 €
Enfant (6 ans et moins)	Gratuit
Enfant en situation de handicap	Gratuit
Pass Ambassadeur (pour 5 adultes payants)	Gratuit
Mécène, carte passeport "Châteaux de la Loire", bon entrée gratuite	Gratuit
<u>Visite guidée - Groupe (à partir de 10 personnes) :</u>	
Adulte	7,00 €
Enfant (7 à 17 ans, hors scolaire, centre de loisirs, scolaire...)	3,50 €
Supplément "parc et jardin"	2,00 €
Enfant (6 ans et moins, hors scolaire, centre loisirs...)	Gratuit
Accompagnateur, éducateur, chauffeur	Gratuit

Groupe enfants (scolaires, centres de loisirs...) - (à partir de 10 personnes)	
Enfant (avec matériel pédagogique)	4,00 €
Enfant	3,50 €
Animation enfant	2,00 €
Groupe enfant (collège et écoles de Bessé-Sur-Braye)	Gratuit
Enseignant, accompagnateur, éducateur, chauffeur)	Gratuit
Visites privées	
Forfait visite privée (de 2 à 11 personnes) - intégration des terrasses dans la visite)	90,00 €
Forfait visite privée (de 2 à 11 personnes) - Mécènes	Gratuit
Animations et spectacles	
Cluedo privé : 20 personnes minimum (par personne)	15,00 €
Animation	2,00 €
Spectacle adulte	8,00 €
Spectacle enfant (7 - 17 ans)	4,00 €
Spectacle enfant (6 ans et moins)	Gratuit
Évènements musicaux	
Adulte	15,00 €
Adolescent (12-17 ans)	8,00 €
Enfant (11 ans et moins)	Gratuit
Fête des Plantes "Courtanvaux côté jardin"	
Adulte	5,50 €
Enfant (7-17 ans)	2,00 €
Enfant de 6 ans et moins	Gratuit
Journées européennes du Patrimoine	
Adulte	5,50 €
Enfant (17 ans et moins)	Gratuit
Produits de la boutique	2,00 €
Location d'un costume*	
Objets souvenirs	
Carte postale (à l'unité)	0,50 €
Carte postale (1 lot de 4)	1,60 €
Carte postale VBA	0,80 €
Poster	5,00 €
Guide rando du Perche Sarthois	10,00 €
Livre "Le patrimoine : Histoires de transmissions Pays de la Loire"	15,00 €
Livre jeunesse	5,00 €
Bloc-notes	7,00 €
Marque-pages	1,50 €
Stylo	2,50 €
Crayon papier	1,00 €
Magnet	3,00 €
Magnet pierre	4,00 €
Magnet bois	4,00 €
Sac en coton	6,50 €
Set de table	4,80 €
Mug	7,00 €
Puzzle	35,00 €

Médaille souvenir	2,00 €
Suspension en bois	6,00 €
Ouvre-bouteille	4,00 €
Porte-clés	3,50 €
Dé à coudre	3,50 €
Eventail	6,00 €
Poignard	8,00 €
Bouclier	15,00 €
Arc avec flèches	16,00 €
Toupie	10,50 €
<u>Boissons, biscuits, glaces/sorbets</u>	
Boisson	2,00 €
Eau 50 cl, café, thé	1,00 €
Jus de pommes 25 cl	2,50 €
Jus de pomme pétillant 33cl	3,00 €
Jus de pommes pétillant 75cl	4,50 €
Jus de pommes, poires ou coings... 1L	4,00 €
Limonade 75 cl	4,50 €
Bière sans alcool 33cl	3,50 €
Pot de glace ou sorbet 100 ml	3,50 €
Médailon individuel	1,50 €
Cookie	2,50 €
Sablés diamants, palets, tuiles aux amandes, galettes(sachet 80 g)	4,00 €
Biscuits salés	4,50 €

(*) En cas de détérioration des costumes la commune demandera le remboursement au prix d'achat.

Tarifs photos des locaux du château	TARIFS 01/01/2027
Photos de mariage intérieur du château - Tarif horaire	80,00 €
Photos de mariage (cour d'honneur/terrasse) Tarif horaire	40,00 €
Photos de mariage - cour d'honneur - terrasse (Besséens sur présentation d'un justificatif)	Gratuit
Photos de mariage intérieur du château et cour d'honneur - terrasse (locataire du château)	Gratuit
Stationnement voitures côté parc - par voiture	5,00 €
Abris pique-nique en cas de mauvais temps	20,00 €

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour : 15

Votes contre: 0

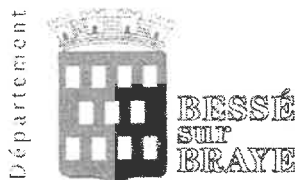
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RAULLESSE





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL080

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs location du château

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les locations du château, à compter du 1^{er} janvier 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

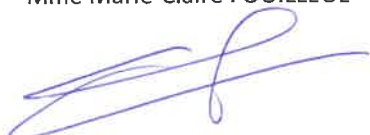
- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de location du château, à compter du 1^{er} janvier 2028, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2028
Caution pour château et communs : par empreinte carte bancaire	2 000,00 € A compter du 1/01/2027
Location salle - Tarif horaire en cas de carence de ménage	25,00 € A compter du 1/01/2027
Si des dégradations quelconques sont constatées, le locataire remboursera à hauteur du devis de réparation	A compter du 1/01/2027
Forfait ménage (hors cuisines, rangement, extérieurs...)	406,00 €
Frais de gestion - Pour tous les usagers (y compris associations) à titre gratuit ou payant (sauf école, fête des plantes et 6h VTT)	31,00 €
Forfait Fourniture électricité lors de l'utilisation de bornes électriques lors d'un cocktail, d'une cérémonie, etc, côté parc à l'anglaise et la roseraie, pigeonnier	36,00 €
Séminaire journée / Cocktail	
Entreprise besséenne	385,00 €
Entreprise hors commune	512,00 €

<u>Locations communs</u>	
Orangerie (par jour)	45,00 €
Salle des Calèches (par jour)	45,00 €
<u>Vin d'honneur et autres</u>	
Anciennes cuisines, Cave	190,00 €
Supplément Privatisation cour d'honneur (avec anciennes cuisines et cave + terrasses)	305,00 €
<u>Location salons - tarif besséens</u>	
Tous les salons (une journée) - avec cuisine, salle des gardes	915,00 €
Tous les salons (Week-end)	1 320,00 €
Salons 3 et 4 (maximum 50 personnes) - samedi ou dimanche (une journée)	411,00 €
<u>Location salons - Tarif hors-commune</u>	
Tous les salons (pour une journée) - avec cuisine, salle des gardes	2 135,00 €
Tous les salons (Week-end)	3 555,00 €
Salons 3 et 4 (maximum 50 personnes) - samedi ou dimanche (une journée)	1 170,00 €
<u>Salons 3 et 4</u> (maximum 50 personnes) Pays du Perche Sarthois Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille	426,00 €
<u>Parc à l'Anglaise</u>	
Accès cuisine traiteur + borne électrique Le Parc reste ouvert au public durant toute location	244,00 €
<u>Location salle des gardes</u>	254,00 €
<u>Associations</u>	
*Amicale du Personnel Communal (salons + communs) *Maison Pour Tous (salons + communs + parc) *Bessé Initiatives-Courtanvaux Côté Jardin (communs+ parc) *USCB Echanges (communs) *Festival Arts Plastiques (communs) *ABOI Triathlon (communs)	GRATUIT
<u>Locations pour expositions - Ecuries, Orangerie, Salle des Calèches</u>	
Par jour	46,00 €
Par semaine	64,00 €
Par mois	188,00 €

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour : 15
Votes contre: 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL081

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs garderie municipale

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la garderie municipale, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la garderie municipale, à compter du 1^{er} septembre 2026, comme suit :

Libellé des tarifs	Année scolaire 2026/2027
Par tranche horaire de 1/4 heure matin et soir	0,43 €
Mercredi matin ou après-midi	6,40 €
Mercredi toute la journée (repas non fourni)	11,80 €
Forfait retard supérieur à 10 minutes	10,00 €

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

Votes contre: 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Le Maire,
M. Hugues RALUY

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL082

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs location de matériel

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la location de matériel, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la location de matériel, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Matériel	Dimensions	Nb places assises	TARIFS 01/01/2027
Si des dégradations sont constatées, le locataire remboursera à hauteur du devis de réparation			
Table	2m20 x 0m80	8	6,10 €
Chaise			1,35 €
Barrière de ville	2m50		17,80 €
Stand	4m x 3m		35,00 €
Table ronde	Ø 1m40	8	6,10 €
Plateau avec tréteaux	4m	14 à 16	4,70 €
Plateau avec tréteaux	2m	6 à 8	2,40 €
Banc		4	2,40 €
Grille d'exposition	1m x 2m		2,40 €
Barbecue			5,80 €
Réfrigérateur			Non loué aux particuliers
Poubelle de 100 litres			Non loué aux particuliers

GRATUITÉ : COMMUNES, ASSOCIATIONS BESSÉENNES, COMICE, BROCANTE, ENTREPRISES BESSEENNES

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

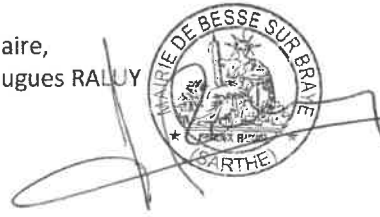
Votes contre: 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL083

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs location de vaisselle dans le cadre d'une location de salle

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la location de vaisselle, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la location de vaisselle, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Associations besséennes	
Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
Vaisselle par fraction de 50 couverts complets	18,00 €
Remplacement de pièces cassées ou manquantes (verres, assiettes, couverts ...) par pièce	2,60 €
Verres pour un vin d'honneur	GRATUIT

Autres utilisateurs	
Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
Vaisselle par fraction de 50 couverts complets	36,00 €
Remplacement de pièces cassées ou manquantes (verres, assiettes, couverts ...) par pièce	2,60 €
Verres pour un vin d'honneur	GRATUIT

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour: 15
Votes contre: 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL084

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs photocopies mairie

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les photocopies à la mairie, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de les photocopies à la mairie, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

PHOTOCOPIES DOCUMENTS CLES USB Par carnet à souches	TARIFS PROPOSES AU 01/01/2027							
	Noir & blanc				Couleur			
	A4		A3		A4		A3	
	Simple	Recto-Verso	Simple	Recto-Verso	Simple	Recto-Verso	Simple	Recto-Verso
Particuliers	0,30 €	0,50 €	0,40 €	0,70 €	0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €
Associations* (100 unités maxi par demande Etudiant besséen (Présentation carte étudiant) Bénéficiaire RSA besséen (présentation attestation CAF avec l'adresse) Demandeur d'emploi besséen (relevé situation mensuelle de moins de 3 mois avec adresse)	GRATUIT				0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €

Plafond à 30 impressions maximum dans le cadre de démarches sociales ou de la recherche d'emploi.

*Associations : Pour les quantités importantes de photocopies noir et blanc demandées à l'agent d'accueil, le délai minimum sera de 1 semaine pour les récupérer.

Monnayeur (Libre-service) (A4 N&B)	TARIFS PROPOSES AU 01/01/2027
Particuliers	0,30 €
Associations* (100 unités maxi par demande) Étudiant besséen (présentation carte étudiant) Bénéficiaire RSA besséen (présentation attestation CAF avec l'adresse) Demandeur d'emploi besséen (relevé situation mensuelle de moins de 3 mois avec adresse)	GRATUIT

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

Votes contre: 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL085

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs emplacements

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les emplacements, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs des emplacements, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
DROITS DE PLACE MARCHÉ HEBDOMADAIRE	
Vitrine -3 mètres (facturation annuelle) Fourniture de l'électricité pour les commerçants non sédentaires du marché hebdomadaire Marchand de fromage, poissonnerie, crêpes, gaufres, glace, charcuterie, pâtisserie etc...	69,00 €
Vitrine +3 mètres (facturation annuelle) Fourniture de l'électricité pour les commerçants non sédentaires du marché hebdomadaire Marchand de fromage, poissonnerie, crêpes, gaufres, glace, charcuterie, pâtisserie etc...	203,00 €
DROITS DE PLACE HORS MARCHÉ	
Fourniture de l'électricité pour les commerçants non sédentaires venant en dehors du marché (facturation annuelle) Four électrique (annuel) (Pizzaiolo etc...)	426.00 €
Four gaz (annuel) (Pizzaiolo etc...)	203,00 €
Vitrine -3 mètres (Marchand de fromage, poissonnerie, crêpes, gaufres, glace, etc...)	122,00 €
Vitrine +3 mètres (Marchand de fromage, poissonnerie, crêpes, gaufres, glace, etc...)	203,00 €

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 14

Votes contre: 0

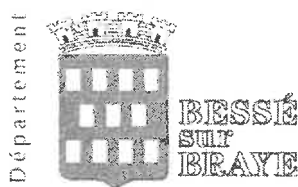
Abstentions : 1

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL086

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs gymnases et terrain de football

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les gymnases et le terrain de football, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs des gymnases et le terrain de football, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
Location gymnase - Tarif horaire en cas de carence de ménage	25,00 €
Si des dégradations sont constatées (salle et autres matériels), le locataire remboursera à hauteur du devis de réparation	
Location gymnase et terrain de foot	
La journée	320,00 €
La journée complémentaire	160,00 €
Vin d'honneur : mise à disposition du hall d'entrée du gymnase Bonneuil et salle de réunion	Gratuit
Location salle de réunion	
Journée	47,00 €
Demi-journée	24,00 €

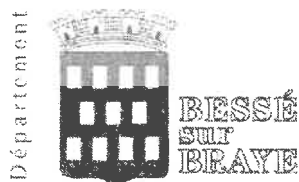
Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour: 15
Votes contre: 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL087

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs des spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Tarifs entrées	TARIFS 01/01/2027
Tarif A - Animations diverses	5,50 €
Tarif B - (enfants étudiant et demandeur d'emploi)	2,50 €
Tarif C - Animations culturelles	7,50 €

Tarifs buvette (1€ = 1 ticket)	TARIFS 01/01/2027
Eau ou café	1,00 €
Boisson non alcoolisée	1,00 €
Gâteau	1,00 €
Confiserie	1,00 €
Glace	1,00 €

Tarifs buvette 2 € = 1 ticket	TARIFS 01/01/2027
Boisson alcoolisée (bière et verre pétillant)	2,00 €
Glace grand format	2,00 €

Tarifs buvette 6 € = 3 tickets de 2€	TARIFS 01/01/2027
Vin (bouteille)	6,00 €

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

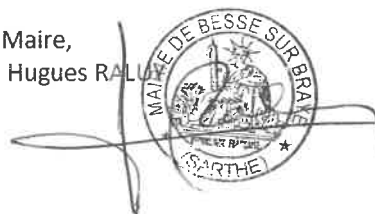
Votes contre: 0

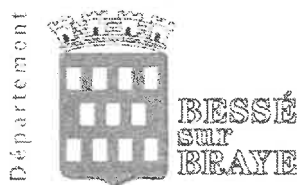
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALLU





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL088

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs location du podium – sono - vidéoprojecteur

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la location du podium, sono et vidéoprojecteur, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour la location du podium, sono et vidéoprojecteur, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
Si des dégradations sont constatées, le locataire remboursera à hauteur du devis de réparation	
PODIUM	260,00 €
Associations hors commune	
Podium couvert (Dimension 50,40 m ²)	
Podium non couvert (jusqu'à 92 m ²)	210,00 €
Associations besséennes - CCVBA - comice du canton de St Calais	
Podium non loué aux particuliers	Gratuit
Frais de montage et démontage (effectués avec l'aide des services techniques de Bessé sur Braye sur décision du Maire)	260,00 €
SONO – VIDEO PROJECTEUR	
Communes – associations besséennes – comice du canton de St Calais	Gratuit
Non loué aux particuliers et associations hors Bessé	

Nombre de conseillers votants : 15
Votes pour: 15
Votes contre: 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL089

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs location salle Saint Gilles

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la location de la salle Saint- Gilles, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la location de la salle Saint-Gilles, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
Location salle - Tarif horaire en cas de carence de ménage (proposé par M. le Maire)	25,00 €
Si des dégradations quelconques sont constatées, le locataire remboursera à hauteur du devis de réparation	
Fourniture électricité (éclairage et chauffage) - Prix au kWh (si au-delà de 100 kWh)	0,51 €
Location pour sépulture	61,00 €
Tarifs salle - besséen	
Location 1 journée	142,00 €
Location week-end	162,00 €
Demi-journée	75,00 €
Journée supplémentaire	41,00 €

Tarifs salle - hors commune	
Location 1 journée	210,00 €
Location week-end	255,00 €
Demi-journée	105,00 €
Journée supplémentaire	61,00 €
Location de vaisselle	36,00 €

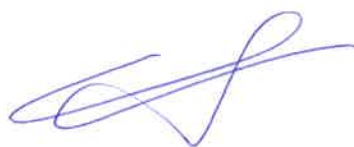
Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

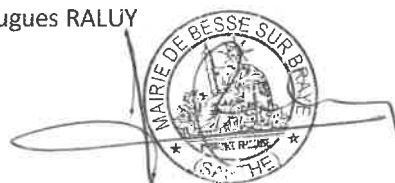
Votes contre: 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL090

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs location salle centre social

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour la location de salles au centre social, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de location de salles au centre social, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
Location salle - Tarif horaire en cas de carence de ménage	25,00 €
Si des dégradations quelconques sont constatées, le locataire remboursera à hauteur du devis de réparation	
<u>Location</u>	
La demi-journée	24,00 €
La journée	48,00 €
La journée complémentaire	24,00 €
Forfait à la semaine / jour ouvré	120,00 €

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

Votes contre: 0

Abstentions : 0

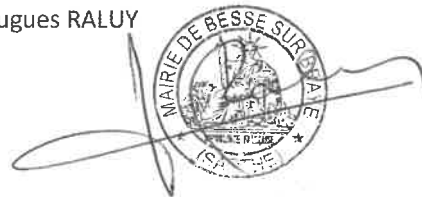
La Secrétaire de séance,

Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,

M. Hugues RALUY





Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL091

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Tarifs encarts publicitaires (pour bulletin municipal)

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants pour les encarts publicitaires, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour les encarts publicitaires, à compter du 1^{er} janvier 2027, comme suit :

Libellé des tarifs	TARIFS 01/01/2027
5 x 3,5 cm	45 €
5 x 7,5 cm	75 €
8 x 18 cm	145 €

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

Votes contre: 0

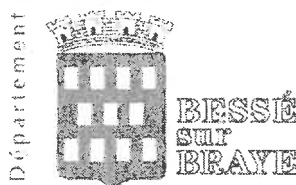
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,

Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Le Maire,

M. Hugues RALUY



Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL092

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Communauté de communes du Perche Emeraude (CCPE) – Convention confiant l'instruction des actes d'urbanisme au service urbanisme commun

Vu l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant un EPCI à se doter de services communs pour l'instruction des décisions prises par le Maire au nom de la commune ;

Vu l'article L422-1 du code de l'urbanisme définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes d'urbanisme ;

Vu l'article R423-15 b) autorisant la commune à confier par convention l'instruction des actes d'urbanisme au service commun d'un EPCI ;

Vu la délibération n°08-10-2013-5 du 8 octobre 2013 relative à la création d'un service communautaire instruction du droit des sols ;

Vu la délibération n°23-02-2026-38 du Conseil de Communauté du Perche Emeraude fixant la tarification pour le service instructeur à 5,35 € par habitant pour l'année 2026 ;

Considérant le désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis 2015 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de confier l'instruction technique au service commun intercommunal composé d'agents spécialisés en droit des sols ;

Considérant que l'ensemble des communes membres de la CCPE sont instruites par le même service urbanisme mutualisé ;

Considérant que la tarification est fixée par délibération du conseil de communauté ;

Considérant que l'autorité décisionnaire demeure le maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confier au service commun de la CCPE l'instruction des actes d'urbanisme ;
- D'autoriser le maire à signer la convention annexée à la délibération ;

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour: 15

Votes contre: 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL



Le Maire,
M. Hugues RALUY





L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL093

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Vente d'un véhicule communal

M. le Maire demande au Conseil municipal de vendre en l'état le véhicule communal de marque Peugeot Boxer, immatriculé 7641VT72 (année 1999), compte tenu de sa vétusté.

Il indique qu'il a reçu une proposition de prix pour 200€ de M. Laurent VINOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M le Maire à céder le véhicule en question pour 200 €, à émettre le titre de recettes au nom M. Laurent Vinot et à signer tous documents afférents.

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Le Maire,
M. Hugues RALUY



Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

Date de convocation :

3/07/2026

Date d'affichage :

3/07/2026

202607DL094

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hugues RALUY, Maire.

Etaient Présents : M. Hugues RALUY, Mme Marie-Claire FOUILLEUL, M. Patrick DESHAYES, Mme Claire BESNIER, M. Christian GAUDIN, M. Eric CORMIER, M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Philippe GAULTIER, Mme Anne LESIMPLE, Mme Karine VINOT, M. Benjamin MOULYS, M. Thomas TOURNON.

Etaient Absents excusés Mme Anaïs CRINIÈRE, M. Danick GILLET, Mme Karine SCHNECKENBURGER, Mme Manuela SAMSON, Mme Olivia NADREAU, M. Dimitri BUÉ, Mme Béatrice MARTINOT.

Procurations : Mme Anaïs CRINIÈRE donne pouvoir à M. Fabrice SCHNECKENBURGER, M. Danick GILLET donne pouvoir à M. Patrick DESHAYES, Mme Karine SCHNECKENBURGER donne pouvoir à Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Assistait : Mme Elise LORIOT

Mme Marie-Claire FOUILLEUL est élue secrétaire de séance.

Repas des artificiers – Remboursement d'un tiers

Vu les besoins liés à l'organisation du feu d'artifice,

Mme SAULNIER Marinette, résidant route du Val de Braye, a proposé d'assurer la préparation des 8 repas pour les 4 artificiers (repas midi et soir).

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter la somme de 20€ par repas, soit 160 € (8 repas x 20€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise M. le Maire à rembourser la somme de 160€ à Mme SAULNIER Marinette et à effectuer le paiement de cette somme et à signer tout document nécessaire à cette opération.

Nombre de conseillers votants : 15

Votes pour : 15

Votes contre: 0

Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,

Mme Marie-Claire FOUILLEUL

Le Maire,

M. Hugues RALUY